

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à huis clos à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 25 août 2021, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| Michel Aucoin | Sainte-Victoire-de-Sorel |
| Denis Benoit | Saint-Aimé |
| Michel Blanchard | Saint-David |
| Alain Chapdelaine | Saint-Roch-de-Richelieu |
| Vincent Deguise | Saint-Joseph-de-Sorel |
| Sylvain Dupuis | Saint-Ours |
| Denis Marion | Massueville |
| Georges-Henri Parenteau | Saint-Gérard-Majella |
| Michel Péloquin | Sainte-Anne-de-Sorel |
| Serge Péloquin | Sorel-Tracy |
| Gilles Salvas | Saint-Robert |

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est absente :

| | |
|----------------------|---------|
| Diane De Tonnancourt | Yamaska |
|----------------------|---------|

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Joanie Lemonde, greffière, et M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTE : À 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19, le Conseil tient la présente séance à huis clos puisque la capacité physique de la salle du conseil ne permet pas de respecter les consignes sanitaires en vigueur pour accueillir du public. En ce sens l'enregistrement audiovidéo de la séance sera diffusé sur le site Internet de la MRC.

2021-08-226 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Retrait du point 7.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-227 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 7 JUILLET 2021**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 7 juillet 2021 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-228 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'août 2021 et totalisant 1 471 523 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-229 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET - ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'août 2021 et totalisant 45 353,90 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2021-08-230 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 - TRAVAUX DE COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses relatives aux travaux de cours d'eau (partie 5);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 5 apparaissant à la liste soumise pour la période d'août 2021 et totalisant 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5

2021-08-231 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 6 DU BUDGET - TAXIBUS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 6 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 6 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'août 2021 et totalisant 125 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 6 DU BUDGET

2021-08-232 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 7 DU BUDGET - CULTURE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 7 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 7 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période d'août 2021 et totalisant 15 707,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Aucun rapport mensuel n'est présenté.

2021-08-233 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - VILLE DE SAINT-OURS**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du directeur du service de l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 2021-229 de la Ville de Saint-Ours, lequel modifie le règlement de zonage numéro 2006-109 de cette municipalité.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 2021-229 de la Ville de Saint-Ours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-234 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU SALON DES MÉTIERS D'ART DE SOREL-TRACY**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue du Salon des métiers d'art de Sorel-Tracy concernant le projet de rénovation de ses installations (kiosques);

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 4 000 \$ a été octroyée à la suite de cette demande;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner cet octroi;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC entérine l'octroi de l'aide financière de 4 000 \$ au Salon des métiers d'art de Sorel-Tracy pour la rénovation de ses installations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-235 **ADOPTION D'UNE PROCÉDURE DE FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS POUR LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 2021 DU PLAN DE TRANSPORT RÉGIONAL - VOLET INTERURBAIN**

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de transport régional par la résolution 2021-02-62;

CONSIDÉRANT qu'en juillet dernier la MRC a délégué à la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel (STC) l'ensemble de ses pouvoirs pour la mise en œuvre de ce plan (résolution 2021-07-222);

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, et à partir de ce moment, les citoyens ont pu bénéficier de l'ensemble des services (ceux déjà en place et les nouveaux) du transport collectif régional et interrégional;

CONSIDÉRANT les frais reliés à certains de ces services ont pu être convenus par les membres du Conseil qu'après l'adoption du budget 2021 lors de l'adoption de l'entente de délégation;

CONSIDÉRANT que les frais associés au deuxième semestre de 2021 doivent être facturés aux 12 municipalités concernées en fonction des critères établis dans l'entente de délégation;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise la facturation aux municipalités des frais associés au deuxième semestre du service de transport interrégional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-236 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-07-218 - PARTENARIAT AVEC EXPANSION PME CONCERNANT LES VIRÉES GOURMANDES MONTÉRÉGIE 2021**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-07-218 autorisant la participation à l'entente de partenariat - Les boîtes « Virées gourmandes de la Montérégie 2021 » pour un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que la participation de la MRC était conditionnelle à la confirmation des retombées de ce projet pour les producteurs de la région;

CONSIDÉRANT que la MRC n'a pas participé à l'édition 2020 et qu'en conséquence les retombées pour les producteurs n'ont pas été au rendez-vous;

CONSIDÉRANT que la MRC n'a pas les ressources humaines nécessaires à la pleine exécution de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence il a été décidé de retirer la participation de la MRC pour l'édition 2021;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC abroge la résolution 2021-07-218 concernant l'entente de partenariat - Les boîtes « Virées gourmandes de la Montérégie 2021 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-237

FRR - VOLET 2, PARTIE 4 - APPROBATION DU PROJET 202108-015P4 DU GROUPE D'ENTRAIDE SOREL-TRACY (GEST)

Les membres prennent connaissance du projet 202108-015P4 du Groupe d'entraide Sorel-Tracy intitulé « Épicerie communautaire » présenté dans le cadre de la partie 4 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport de la conseillère aux entreprises de Développement économique Pierre-De Saurel indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet 202108-015P4 « Épicerie communautaire » du Groupe d'entraide Sorel-Tracy;
- autorise le versement d'une subvention de 50 000 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et l'organisme;
- prélève ce montant de l'enveloppe liée à la partie 4 du volet 2 du FRR;
- autorise la directrice générale adjointe et greffière à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-238

FRR - VOLET 2, PARTIE 4 - APPROBATION DU PROJET 202108-016P4 DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU BAS-RICHELIEU

Les membres prennent connaissance du projet 202108-016P4 intitulé « Rénovation du CAB du Bas-Richelieu inc. (Mise à niveau, Accessibilité universelle, Mise aux normes) » présenté par le Centre d'action bénévole (CAB) du Bas-Richelieu dans le cadre de la partie 4 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport de la conseillère aux entreprises de Développement économique Pierre-De Saurel indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet 202108-016P4 « Rénovation du CAB du Bas-Richelieu inc. (Mise à niveau, Accessibilité universelle, Mise aux normes) »;
- autorise le versement d'une subvention de 50 000 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et l'organisme;
- prélève ce montant de l'enveloppe réservée à la partie 4 du volet 2 du FRR;
- autorise la directrice générale adjointe et greffière à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-239

FRR - VOLET 2, PARTIE 4 - APPROBATION DU PROJET 202108-017P4 DE L'ATELIER - CENTRE DE TRAVAIL ADAPTÉ

Les membres prennent connaissance du projet 202108-017P4 de l'Atelier - Centre de travail adapté intitulé « Certificat ISO et certificat d'autorisation » présenté dans le cadre de la partie 4 du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR).

CONSIDÉRANT le rapport de la conseillère aux entreprises de Développement économique Pierre-De Saurel indiquant que ce projet est conforme à l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC;

CONSIDÉRANT que la présentation de ce projet dans le cadre du FRR fait suite à l'adoption de la résolution 2021-07-208 accordant une contribution financière de 25 000 \$ pour ce projet;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet 202108-017P4 « Certification ISO et certification d'autorisation » de l'Atelier - Centre de travail adapté;
- autorise le versement d'une subvention de 25 000 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la conclusion d'une entente entre la MRC et l'organisme;
- confirme que cette subvention remplace la contribution financière accordée par la résolution 2021-07-208;
- prélève ce montant de l'enveloppe réservée à la partie 4 du volet 2 du FRR;
- autorise la directrice générale adjointe et greffière à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-240

PRISE DE DÉCISION CONCERNANT LE CONTRAT DE COLLECTE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET/OU ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021-2026

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2021-06-185, a octroyé à la firme EBI environnement inc. le contrat de collecte, de transport, de traitement et/ou d'élimination des matières résiduelles (4 octobre 2021 au 26 septembre 2026);

CONSIDÉRANT que ce contrat prévoit que les bacs à déchets soient dorénavant collectés toutes les quatre (4) semaines durant les mois d'hiver, soit : décembre, janvier, février et mars, au lieu d'à toutes les deux (2) semaines comme c'est le cas en vertu du présent contrat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, après réflexion, que le Conseil de la MRC révisé la position qu'il a prise concernant la fréquence de cette collecte en période hivernale;

CONSIDÉRANT la pertinence d'aller chercher de l'information supplémentaire à ce sujet;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- ajoute une (1) collecte de bacs à déchets pour le mois de décembre 2021 au contrat de collecte, transport, traitement et/ou élimination des matières résiduelles 2021-2026, et ce, de façon à maintenir la fréquence de cette collecte toutes les deux (2) semaines;
- avise la firme EBI environnement inc. de cet ajout, le tout conformément au taux applicable pour cette collecte en vertu du contrat;
- reporte, après la vérification de certains éléments dont le volet budgétaire, sa décision concernant la fréquence de cette collecte pour les mois de janvier, février et mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-241 **AUTORISATION AUX CLUBS DE VÉHICULES HORS ROUTE (VTT VAGABOND ET CLUB DES NEIGES DE SOREL-TRACY) POUR TRAVERSER LA PISTE CYCLABLE À DES ENDROITS PRÉCIS DURANT L'HIVER**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du Club VTT Vagabond qui demande à la MRC de lui accorder des droits de traverse sur la piste cyclable régionale pour l'hiver 2021-2022.

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par son règlement numéro 285-18, établit les règles d'utilisation à l'égard de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce règlement la MRC peut, par résolution, autoriser des activités ponctuelles autres que celles prévues, entre autres les traverses de véhicules hors route à des endroits spécifiques;

CONSIDÉRANT que les traverses demandées par le Club VTT Vagabond sont essentiellement les mêmes que celles autorisées par la MRC l'année dernière (résolution 2020-08-250);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, par cette résolution, de prévoir également une autorisation au même effet pour les motoneigistes;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC :

- autorise les clubs de véhicules hors route, en l'occurrence le Club VTT Vagabond et le Club des Neiges Sorel-Tracy, à traverser la piste cyclable aux endroits spécifiés ci-dessous durant l'hiver 2021-2022 :

o TRAVERSES DE VTT :

- À la hauteur des lots numéros 4 668 472 et 4 668 473 du cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel, à une distance de plus ou moins 1035 mètres à l'ouest du chemin de La Vallière dans la ville de Sorel-Tracy;
- À la hauteur du lot numéro 4 667 808 du cadastre de la paroisse de Saint-Robert, près de la rue Colette dans la municipalité de Saint-Robert;
- À la face nord de la nouvelle prison et près de la rue Auber, soit à la hauteur du lot numéro 6 126 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu;

o TRAVERSE DE MOTONEIGES :

- À la hauteur des lots numéros 5 849 139 et 4 483 937 du cadastre de la ville de Sorel, à proximité de la rue Crébassa à l'ouest du ruisseau du Marais dans Sorel-Tracy;
- avise lesdits clubs qu'ils seront tenus responsables de tout dommage pouvant survenir à la piste à la hauteur de ces traverses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-242

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-06-189 - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVEMENT À L'ENTENTE DE COLLABORATION CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DE DEUX PONTS SUR L'EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE (EFA) LOUÉE PAR LA MRC

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-189 demandant au ministère des Transports (MTQ) de prolonger le délai de l'entente de collaboration relative à la reconstruction de deux (2) ponts ferroviaires et d'y modifier le montant prévu pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que cette entente de collaboration porte sur la première partie du projet, soit l'élaboration des plans et devis par un ingénieur;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence il n'y a pas lieu de modifier le montant prévu pour la réalisation du projet;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que la conclusion de la résolution 2021-06-189 soit modifiée comme suit :

« Que le Conseil de la MRC demande au MTQ de prolonger le délai de l'entente de collaboration jusqu'au 31 octobre 2022 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-243

RATIFICATION DE L'AVENANT À L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DE LA MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-63 autorisant l'adhésion de la MRC à l'entente culturelle du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dans le cadre du programme de partenariat territorial;

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-05-156 et 2021-06-196 bonifiant la contribution financière de la MRC à ladite entente;

CONSIDÉRANT l'avenant à l'entente signé par le préfet le 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de cet avenant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC ratifie l'avenant à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie signé par le préfet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

2021-08-244

APPROBATION DU PROJET PR-2021-024-CUL - LABORATOIRE ART ÉPHÉMÈRE DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2021

Les membres prennent connaissance du projet PR-2021-024-CUL intitulé « Laboratoire ART éphémère dans le cadre des Journées de la culture 2021 ».

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une activité officielle inscrite à la programmation des Journées de la culture 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet correspond aux orientations du plan d'action de la Politique culturelle de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux exigences et s'inscrit dans le cadre des ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT également que ce projet a été inspiré au terme du projet Patrie innovante et créé par l'une de ses lauréates;

CONSIDÉRANT l'appui de sept (7) membres du comité régional culturel (CRC) à ce projet, et ce, en l'absence de la tenue d'une réunion officielle du CRC préalable au dépôt du projet;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet PR-2021-024-CUL « Laboratoire ART éphémère dans le cadre des Journées de la culture 2021 »;
- affecte les dépenses liées à ce projet au budget de la politique culturelle, lesquelles sont estimées selon le montage financier à 7 200 \$;
- autorise l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

2021-08-245

RATIFICATION DE L'ENTENTE CONCLUE AVEC LA FQM CONCERNANT L'ÉTUDE SUR LA MOBILITÉ / FLUIDITÉ DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-160 autorisant l'utilisation des services d'ingénierie et d'expertise technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin d'accompagner la MRC relativement à l'étude sur la mobilité et la fluidité des transports sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette résolution autorisait le directeur général à signer une entente avec la FQM pour ces services;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM a été signée par le préfet et par le directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de ratifier ladite entente, laquelle a été soumise aux membres du Conseil avant la présente séance;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC ratifie l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM signée par le préfet et le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-246

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RÉVISÉE MCC-MRC CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE DÉCOULANT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER - VOLET 1B

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-287 confirmant l'intérêt de la MRC à signer une entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) concernant le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI);

CONSIDÉRANT la résolution 2021-07-215 autorisant la signature de la convention d'aide financière modifiée par le MCC (report de la date de la première reddition de comptes);

CONSIDÉRANT les possibilités que le MCC modifie à nouveau ladite convention, et ce, suivant la conclusion des discussions avec la Ville de Sorel-Tracy concernant la révision du nombre d'immeubles à restaurer dans cette ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens d'autoriser, pour éviter des reports, la signature de la convention si elle devait être modifiée en conséquence;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, tout document lié à ladite convention d'aide financière modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-247

RATIFICATION D'EMBAUCHES

CONSIDÉRANT la résolution 2021-07-224 autorisant les embauches aux postes ci-dessous, le tout suivant la recommandation du comité de sélection :

- Coordonnateur ou coordonnatrice à l'aménagement du territoire;
- Chargé(e) de projet en immigration;

CONSIDÉRANT les notes de la conseillère en ressources humaines et projets spéciaux concernant ces embauches;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC ratifie l'embauche des personnes ci-dessous, et ce, conformément à la convention collective des employés :

- M^{me} Caroline Côté-Larose, au poste de coordonnatrice à l'aménagement du territoire;
- M^{me} Beritan Oerde, au poste de chargée de projet en immigration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-248 **AUTORISATION D'EMBAUCHE DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT la résolution 2021-06-194 entérinant l'enclenchement de la procédure d'embauche pour pouvoir le poste de directeur ou directrice des finances;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir ce poste dès que possible pour le bon fonctionnement de la MRC;

CONSIDÉRANT la pertinence que le Conseil de la MRC donne exceptionnellement le pouvoir au comité de sélection de confirmer l'embauche au candidat ou candidate qui sera retenu, le tout afin de lui permettre de donner un préavis à son employeur, s'il y a lieu, et de favoriser son entrée en fonction le plus rapidement possible;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le directeur général, à la suite de la recommandation du comité de sélection, à procéder à cette embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-249 **CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Les membres prennent connaissance de la note du 16 juillet 2021 du coordonnateur à la sécurité incendie et civile (SIC) relative à la création d'un groupe de travail qui se penchera sur les programmes de prévention prévus dans les actions du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

CONSIDÉRANT les informations contenues dans cette note;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC appuie la création d'un groupe de travail sur les programmes de prévention prévus dans les actions du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-250 **MODIFICATION AU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT l'adoption, par la résolution 2021-07-220, du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé;

CONSIDÉRANT que, lors de la vérification dudit projet de SCRSI révisé par le ministère de la Sécurité publique (MSP), des coquilles ont été relevées dans le tableau du plan de mise en œuvre, particulièrement en ce qui concerne l'implication d'organismes municipaux;

CONSIDÉRANT la note du 19 août 2021 du coordonnateur à la sécurité incendie et civile soumise au Conseil de la MRC, laquelle explique et présente les corrections à apporter;

CONSIDÉRANT que la MRC a la possibilité de corriger ces coquilles par la transmission au MSP d'une version modifiée du projet de SCRSI révisé;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC :

- accepte les corrections apportées au plan de mise en œuvre inclus au projet de SCRSI révisé, et ce, tel que présenté au tableau joint à la note du coordonnateur à la sécurité incendie et civile du 19 août 2021;
- autorise en ce sens la transmission d'une version modifiée du projet de SCRSI révisé au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres font l'analyse des demandes d'appui reçues.

2021-08-251

APPUI – PÉRENNISATION DE CERTAINES PRATIQUES TECHNOLOGIQUES ACQUISES EN PÉRIODE PANDÉMIQUE POUR LES CONSEILS ET LES COMITÉS MUNICIPAUX

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 270-0621 de la MRC Brome-Missisquoi intitulée « Pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et les comités municipaux ».

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de plus de demander au gouvernement de prévoir un soutien financier dans ce dossier;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la résolution numéro 270-0621 de la MRC Brome-Missisquoi;
- demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de modifier le Code municipal, la Loi sur les cités et villes et les diverses lois municipales de manière à donner le pouvoir aux municipalités qui le souhaitent de déterminer, par règlement ou par résolution :
 - Les modalités de participation à distance des élu(e)s aux conseils et aux comités des municipalités locales et des municipalités régionales de comté (MRC);
 - Les modalités d'enregistrement et de diffusion des séances du conseil;
- demande de plus au gouvernement du Québec que ces modifications législatives soient assujetties à une aide financière pour la mise en place de ces modalités.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au député du comté de Richelieu, au président de la Fédération québécoise des municipalités et au président de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-252

APPUI – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 272-0621 de la MRC Brome-Missisquoi concernant l'évaluation des chiens dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la résolution numéro 272-0621 de la MRC Brome-Missisquoi;
- demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de modifier le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens afin de reconnaître les autres expertises que celle des vétérinaires pour évaluer la dangerosité des chiens dans le cadre de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application.

Que copie de la présente résolution soit transmise au député du comté de Richelieu ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-253

APPUI – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LA TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE DES AVIS AUX ÉLUS PRÉVUS AUX LOIS MUNICIPALES

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 273-0621 de la MRC Brome-Missisquoi demandant au gouvernement du Québec de modifier les lois municipales concernant les formalités relatives à la transmission des avis aux élus.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la résolution numéro 273-0621 de la MRC Brome-Missisquoi;
- demande au gouvernement du Québec de prévoir une modification des lois municipales telles que le Code municipal du Québec (RLRQ, c. 27.1) et la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au député du comté de Richelieu, au président de la Fédération québécoise des municipalités et au président de l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-08-254

APPUI À L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE CONCERNANT L'OBTENTION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LA FORÊT FEUILLUE

Les membres prennent connaissance de la correspondance et de la résolution 1277-0621 de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) concernant une demande d'appui afin d'obtenir un soutien financier gouvernemental supplémentaire pour la forêt feuillue.

CONSIDÉRANT que cette demande d'appui a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du directeur du service de la gestion du territoire (note du 19 août 2021);

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) permet, sous certaines conditions, à un propriétaire de terrain forestier d'au moins quatre hectares de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT que les démarches de l'AFM s'inscrivent dans l'objectif principal de l'Entente sectorielle de développement pour la forêt de la région de la Montérégie à laquelle participe la MRC;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC partage les motifs invoqués dans la résolution de l'AFM;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC appuie l'Agence forestière de la Montérégie dans ses démarches afin de :

- sensibiliser les députés provinciaux de la région au sous-financement des programmes en forêt privée pour les forêts feuillues des régions de la Montérégie et de Lanaudière et au problème de disponibilités budgétaires dès cette année (2021-2022);
- demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), au sous-ministre associé aux forêts et au chef du Service de la forêt privée du MFFP d'accentuer le soutien financier de leur ministère en région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres font l'examen de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

ÉLECTIONS - COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC (COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE)

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour pourvoir les deux postes vacants au comité administratif (comité de suivi budgétaire) à la suite de la démission de MM. Michel Blanchard (Saint-David) et Denis Marion (Massueville).

Quatre candidats manifestent leur intérêt pour occuper les deux postes disponibles, soit : MM. les Conseillers régionaux Michel Aucoin, Alain Chapdelaine, Sylvain Dupuis et Michel Péloquin.

À la suite du dépouillement du vote secret du premier tour de scrutin, MM. les Conseillers régionaux Alain Chapdelaine (Saint-Roch-de-Richelieu) et Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) sont élus aux postes d'administrateurs jusqu'aux prochaines élections en novembre prochain; M. Gilles Salvas, préfet, M. Vincent Deguise, préfet suppléant et M. Serge Péloquin, maire de la ville-centre, étant tous trois membres d'office de ce comité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, les citoyens et citoyennes ont été invités à transmettre leurs questions par courriel.

Les membres sont informés des questions reçues pour la présente séance.

2021-08-255 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que la séance soit levée à 21 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Joanie Lemonde, greffière